



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 982

Texte de la question

Mme Nicole Catala appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la suppression, par la commission d'affectation des internes, aux hôpitaux d'Ile-de-France, de deux postes dédiés au service de neurologie de l'hôpital Léopold-Bellan. Il semble, en effet, que la commission ait fondé sa décision sur une appréciation dépassée de l'activité de ce service et de ses capacités formatrices. De fait, ce service de neurologie a été relancé par une nouvelle équipe en 1996, avec, notamment, l'ouverture d'une unité consacrée à la maladie de Parkinson. La validation ministérielle de cette décision conduirait à la fermeture de ce service de 20 lits. Elle lui demande de prescrire un réexamen de ce dossier sur des critères actualisés.

Texte de la réponse

L'avis défavorable, émis le 23 mai 1997 par la commission régionale chargée d'agréeer les services, organismes ou laboratoires pour les formations pratiques de 3e cycle des études médicales, en réponse à la demande du service de neurologie de l'hôpital Léopold-Bellan à Paris, n'a pas été suivi par monsieur le préfet de d'Ile-de-France. Le renouvellement de l'agrément a finalement été accordé et le service de neurologie précité figure donc sur la liste des services reconnus comme formateurs au titre de l'année universitaire 1997-1998, pour les internes en pharmacie et pour les internes et résidents en médecine, fixée par l'arrêté n° 97 1731 du 15 juillet 1997. Il appartient dès lors à la commission chargée de la répartition des postes d'internes, qui doit se réunir dans le courant du mois de septembre prochain, d'examiner les possibilités d'affectation d'étudiants dans le service concerné.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Catala](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 982

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2364

Réponse publiée le : 1er septembre 1997, page 2800